

Département de l'Indre

Arrondissement de LA CHATRE

Canton de Sainte-Sévère

Mairie de URCIERS
36160

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an deux mil six, le treize Octobre, à 20 H 00,
Le Conseil Municipal de la Commune de URCIERS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. PROVOOST Pascal, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice :09

Date de convocation du Conseil Municipal : 09/10/2006

PRÉSENTS : Mme ASSIMON – MM. LASSOUT - LEJAUD- PRADAT - Mme SCHWARTZ

ABSENTS: MM. APAIRE– M. PELLETIER(excusés) -DÉSIRÉ

Mme ASSIMON Simone a été élue secrétaire.

OBJET: LIGNE GRANDE VITESSE LIMOGES-POITIERS

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier du Sénateur François GERBAUD et du Président du Conseil Général Louis PINTON, daté du 05 septembre 2006, relatif au projet de ligne à grande vitesse Limoges-Poitiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **S'OPPOSE** à la création d'une ligne grande vitesse Limoges-Poitiers qui risquerait de reléguer la voie Châteauroux-Paris au niveau secondaire et, en terme d'aménagement du territoire, laisser de côté l'ensemble des départements du grand centre soit près d'1,8 million d'habitants

- **RAPPELLE** que l'Indre, s'appuyant sur l'expertise des Chambres régionale et départementale de Commerce et d'Industrie, a déjà fait connaître sa position sur les aménagements ferroviaires nécessaires à son territoire

- **DEMANDE** :

- La grande vitesse entre Limoges et Paris par Châteauroux, avec l'amélioration et la modernisation de la voie.

- L'interconnexion de cette ligne au réseau TGV irriguant l'Europe du Nord et de l'Est, gage d'un raccordement aux grands pôles de développement économique.

Pour copie conforme,
Le Maire,

Reçu à la Sous-Préfecture

le 25 OCT 2006

